

Le texte prononcé fait foi.

Embargo: 3 décembre 2004, 18 heures



**Intervention**

de

**M. Franz von Däniken, Secrétaire d'État  
Chef de la délégation suisse**

Première conférence des États parties chargée de l'examen de la  
Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

2 décembre 2004, Nairobi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués des États parties,

Aucune nouvelle victime : cette annonce que nous espérons tous entendre un jour, passait il n'y a guère longtemps encore pour un rêve. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, ce rêve est devenu le but bien réel de 144 pays, de nombreuses organisations non gouvernementales et de grandes organisations internationales de premier plan comme le CICR et l'ONU.

Un but dont nous nous sommes certes rapprochés ces dernières années, mais qui demeure bien lointain. Tant qu'il restera des mines dans les villages, sur les chemins, autour des points d'eau, des écoles et des hôpitaux, dans les champs, elles continueront de faire de nouvelles victimes. C'est pourquoi le gouvernement suisse s'engage à maintenir son effort dans les années qui viennent et continuera d'aider les pays affectés à prévenir les accidents. Nous poursuivrons nos activités dans le même esprit que ces dernières années, en les intégrant dans notre politique de promotion de la paix et d'aide au développement. À la présidence du Groupe de soutien à l'action contre les mines, à New York, nous continuerons l'année prochaine d'accorder la priorité à la recherche des synergies entre l'action antimines, la promotion de la paix et l'aide au développement.

Mais cet objectif humanitaire exigera beaucoup de nous, les gouvernements. Après la conférence d'examen, il faudra que nous lui affections suffisamment de ressources, et que nous utilisions ces dernières de façon coordonnée et ciblée. Les États parties à la Convention d'Ottawa devront s'assurer que sa mise en œuvre débouche sur des résultats durables. Les échanges intersessionnels informels gardent ainsi leur importance, comme les rencontres entre États parties ; la Suisse est toute disposée à les accueillir à Genève et à contribuer à leur financement. Je tiens d'ailleurs à rappeler à ce propos le travail que fournit le Centre international pour le déminage humanitaire de Genève : fondé par la Suisse, il apporte une précieuse contribution au développement du processus d'Ottawa et à la mise en œuvre de la Convention. Le fait que 18 pays participent maintenant à son financement témoigne de la qualité de son travail. La Suisse continuera de le soutenir dans le futur, lui et le *International Support Unit*, au niveau politique et financier.

Si nous ne voulons plus que les mines fassent de nouvelles victimes, nous devons déminer les espaces où vivent les gens, sensibiliser les populations locales à leur danger, et contribuer à ce que l'interdiction des mines soit respectée dans le monde entier. Sans pour autant oublier les victimes qu'ont déjà faites les mines : il faut leur assurer un avenir, à elles et à leur famille, malgré leur tragique accident, leur fournir une aide médicale et psychosociale, assurer leur intégration sociale et économique dans la collectivité. L'aide aux victimes a toujours été une priorité pour la Suisse. C'est pourquoi nous tenions tant à siéger encore au Comité d'aide aux victimes. La confiance que nous ont accordée les États parties est un honneur dont nous les remercions ici.

Les mines ne doivent plus faire de victimes, qu'elles aient été placées par les forces gouvernementales ou par des groupes armés non gouvernementaux. Des organisations non gouvernementales comme l'Appel de Genève ou l'ICBL parviennent de mieux en mieux à les convaincre d'y renoncer. Mais les pouvoirs gouvernementaux ont aussi leur rôle à jouer : les membres de la Convention d'Ottawa doivent autoriser et respecter ces contacts très spécifiques avec des groupes non étatiques armés. Quant aux gouvernements qui entretiennent des relations officielles ou non avec de tels groupes, ils doivent user de toute leur influence pour les pousser à renoncer aux mines antipersonnel. Enfin, le problème devrait absolument être abordé dans les accords de cessez-le-feu et de paix. La Suisse, qui organise un séminaire à Montreux sur la question des mines antipersonnel et des groupes armés non étatiques.

Je tiens enfin à remercier notre hôte, au nom de la délégation suisse, de sa généreuse hospitalité. Il était primordial que cette conférence d'examen ait lieu en Afrique, où les mines antipersonnel ont fait le plus de victimes. Espérons que bientôt, elles ne tueront ni ne blesseront plus personne sur ce continent !

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.